

« Médecins : 50.000 euros pour s'installer dans un désert médical »

Les Echos fait savoir que « *L'Assurance-maladie s'attaque aux déserts médicaux* ». Le journal note en effet que « *L'Assurance-maladie est prête à consentir un gros effort financier pour les médecins qui accepteraient de s'installer dans les zones sous-dotées. L'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (Uncam) présente, ce mercredi, ses propositions sur la démographie médicale aux syndicats* ».

Les Echos explique que « *L'Uncam propose d'offrir 50.000 € à tout médecin qui s'installerait dans une zone fragile. La moitié de cette somme serait versée au démarrage, le reste l'année suivante. Le médecin devrait s'engager par contrat à y exercer pendant 3 ans minimum, sous peine de devoir rembourser une partie de l'aide* ». « *Il pourrait arrondir ses fins de mois en réalisant des vacations au sein des hôpitaux de proximité, dont certains peinent à recruter des professionnels pour garder leurs services ouverts* », ajoute le quotidien. Le journal souligne ainsi que « *les dispositifs actuels d'aide à l'installation n'ont pas stoppé la progression des déserts médicaux* », et remarque qu'« *aujourd'hui, le dispositif d'aide «démographique» est moins généreux (15.184 € par an en moyenne), et favorise les médecins en place avec une patientèle établie, puisque la majeure partie de cette aide est perçue sous forme de majoration d'honoraires (10.337 € en moyenne)* ». Les Echos ajoute que « *ce dispositif est à la fois méconnu et trop complexe : en 2014, seuls 190 médecins ont demandé cette aide, soit 39% des nouveaux installés en zone déficitaire. Enfin, comme le contrat est conditionné à de faibles dépassements d'honoraires, il n'intéresse quasiment que les généralistes. Or on manque aussi de spécialistes sur le terrain* ».

Le quotidien indique en outre que « *dans les zones mal desservies, les professionnels de santé se plaignent de cadences infernales et ne parviennent souvent pas à trouver de remplaçants. Les médecins installés en zone fragile et acceptant de prendre des étudiants en stage recevraient également 300 € de plus par mois* ». Les Echos relève enfin que « *L'Uncam accède à la demande des syndicats d'accroître l'aide aux médecins qui effectuent de simples vacations en zone fragile, sans y être installés : 14 jours de présence suffiraient contre 28 aujourd'hui, et la majoration de 10% des consultations et visites deviendrait une majoration des honoraires annuels, sur tous les actes, dans la limite de 20.000 €* ». Le journal remarque en effet que « *cette «option solidarité» ne sert pas à grand-chose aujourd'hui avec seulement 28 adhérents* ». Le Monde note aussi que « *la 'Sécu' veut revoir l'aide à l'installation des médecins dans les déserts médicaux* ». Le journal souligne que « *l'aide financière [...] actuellement allouée aux médecins pour les attirer dans les déserts médicaux «n'est pas suffisamment attractive»* ». « *Pour remédier à la situation, l'organisme souhaite recentrer l'aide versée à ceux qui s'installent dans les zones sous-dotées à travers une somme forfaitaire de 50 000 €* », indique le quotidien.

Le Monde relève notamment qu'« *afin de soutenir les médecins préparant leur succession, la Cnamts avance également la mise en place d'«un contrat de transition» pendant 3 ans, réservé aux soignants âgés de plus de 60 ans et accueillant un «associé nouvel installé» de moins de 50 ans* ». « *Une majoration de 10% des honoraires annuels, plafonnée à 20.000 € par an, serait versée au médecin en fin d'activité, qui continuerait de percevoir l'«option démographique» jusqu'au terme de son contrat* », poursuit le journal.

Le Monde ajoute que « *la Cnamts ouvre aussi la possibilité pour les agences régionales de santé (ARS) d'accorder «une aide bonifiée» aux docteurs de certaines zones peu denses «particulièrement fragiles». [...] L'aide à l'installation serait majorée dans la limite de 20%, et l'aide à l'activité prévue dans le cadre du «contrat de transition», portée à 20% des honoraires annuels. Ce dispositif ne pourrait bénéficier au «maximum» qu'à 20% des médecins éligibles dans la région* ».

Le Figaro se penche également sur ces « *50.000 € pour s'installer dans un désert médical* », et note que « *comparé à ce que touchent actuellement les praticiens qui s'installent dans les déserts médicaux dans le cadre des aides à l'installation, le montant envisagé par l'Assurance-maladie représente environ 5000 € de plus* ».